

Equipement obligatoire



Permis AM Ancien B.S.R

270€ TTC

Permis AM (ex : B.R.S)

A partir de 14 ans

Arrêté du 18/12/2018 modifiant l'arrêté du 08/11/2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Formation obligatoire pour conduire un véhicule de moins de 50cc pour les personnes nées à partir du 1er Janvier 1988 (R.211-1)

Formation de 8h : - 3h minimum d'échange sur la conduite en salle
- 1h minimum de formation pratique hors circulation
- 3h minimum de formation pratique en circulation
- 1h de sensibilisation avec la présence d'un parent

Tarifs

Tarif TTC

Formation de 8h

270 €

Frais administratif

Inclus

Frais de dématérialisation (ANTS)

Inclus